

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 21 mai 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Francis Denis, monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Le siège de conseiller # 5 est vacant.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 15 avril 2013 19 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
 - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Dépôt du certificat d'enregistrement du règlement # 73-2013.
 - d) Dépôt du rapport financier de la Corporation municipale du Comté de Terrebonne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
 - e) Dépôt des états des projections budgétaires et des états comparatifs en date du 30 avril 2013.
 - f) Autorisation de transferts budgétaires.
 - g) Vérification comptable 2013 – Dossier # ADM-201305-12 - Mandat à Reid & Associés inc.
 - h) Reddition de compte – Subvention du programme d'amélioration du réseau routier local municipal (PARRM) 2012.
 - i) Honoraires professionnels – Redéveloppement du Centre culturel.
 - j) Honoraires professionnels – Relocalisation de l'hôtel de Ville.
 - k) Offre d'achat pour le redéveloppement du Centre culturel par HBO Construction Inc.
 - l) Signatures – Promesse de location – 88, chemin Masson.
 - m) Dossier # TAQ : SAI-M-209148-1303 – Mandat à Dunton Rainville.
 - n) Dossier convention collective – mandat en gestion de ressources humaines.
 - o) Autorisation d'affectation d'un montant de 154 315 \$ aux travaux TECQ.
 - p) Embauche – Concours d'emploi # 201305-08 – Secrétaire temporaire au Service du Greffe – Mme Louise Métayer.
 - q) Prolongation du bail du Centre le Florès.
 - r) Congés fériés de la Fête nationale et de la Fête de la Confédération du Canada.
 - s) Contribution municipale – Tournoi de golf du maire de Saint-Adolphe-d'Howard – 19 juin 2013.
 - t) Contribution municipale – Tournoi de golf du maire de la Ville d'Estérel – 5 juillet 2013.
 - u) Contribution municipale – Tournoi des Maires de la Vallée – 20 août 2013.
 - v) Contribution municipale – Omnium de golf du Maire de Sainte-Adèle – 5 septembre 2013.
 - w) Nomination d'un maire suppléant.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Rapports des responsables et comités.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**

- a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Résultats d'ouverture des soumissions – Appel d'offres # TP-201304-04 – Services professionnels en ingénierie – Travaux TECQ 2013.
 - c) Marquage de la chaussée – Octroi de contrat à Lignes Maska.
 - d) Traitement et entretien des pelouses – Octroi de contrat à Pelouse Unique.
 - e) Fauchage mécanique des accotements et fossés - Octroi de contrat à les Entreprises N. Théoret inc.
 - f) Débroussaillage – Octroi de contrat à les Entreprises N. Théoret inc.
 - g) Épandage d'abat-poussière – Octroi de contrat à Somavrac.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**
- a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Proclamation de la Journée de l'Environnement - 8 juin 2013.
 - c) Embauche – Concours d'emploi # 201303-04 – Inspecteur en urbanisme et en environnement temporaire – M. Dominick Dionne.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
- a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Embauche – Concours d'emplois # 201303-03 - Coordinatrice du camp de jour Saison 2013 – Mme Marie-Claude Désiel.
 - c) Embauche – Concours d'emplois # 201303-03 - Aide-coordinatrice du camp de jour Saison 2013 – Mme Amélie Langlais.
 - d) Embauches – Concours d'emplois # 201303-03 – Camp de jour 2013.
 - e) Résultats d'ouverture des soumissions – Dossier # LOI-201305-05 - Jeux et mobiliers de parc (projet parc Joli-Bois).
- 11. Correspondance.**
- 12. Affaires nouvelles.**
- a) Dossier # RH3024 – Suspension temporaire.
 - b) Dépôt de l'étude de caractérisation du Centre culturel.
 - c) Horaire de l'Écocentre.
- 13. Seconde période de questions.**
- 14. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à six (6) membres.

4523-05-2013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé avec les modifications suivantes :

- Le point 12. a) Dossier # RH3024 – Suspension temporaire, est ajouté à l'ordre du jour.
- Le point 12. b) Dépôt du projet Centre d'artistes par M. Jean Damecour, est ajouté à l'ordre du jour.
- Le point 12. c) Horaire de l'Écocentre, est ajouté à l'ordre du jour.
- Le point 6. n) Dossier convention collective – Mandat en gestion de ressources humaines, est retiré de l'ordre du jour.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4524-05-2013

- a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal

de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 15 avril 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Linda Fortier, fait un retour sur la conférence de presse dévoilant les grandes lignes de la programmation de l'Été en fête, événement qui s'est tenu en présence de l'artiste Martin Deschamps qui fera vibrer Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le 22 juin prochain.

Elle se dit fort heureuse de constater la participation d'organismes locaux qui permettent d'étoffer et d'offrir une programmation encore plus généreuse. Elle adresse un merci tout spécial au comité organisateur de cette programmation 2013.

Madame Fortier rappelle qu'elle a participé, les 9, 10 et 11 mai derniers, avec la conseillère, Lisiane Monette, au congrès de l'UMQ, à Montréal. Elle indique que les ateliers et conférences se sont révélés fort intéressants et a particulièrement apprécié ceux portant sur la durée des mandats des élus, l'implication des femmes et des jeunes en politique ainsi que celui relatif aux propos diffamatoires envers les élus.

Elle tient ensuite à féliciter les organisateurs de la 5^e édition du Salon des artistes et artisans tenu en début du mois de mai. Elle demande à ce qu'une lettre de félicitations soit envoyée au Comité organisateur de cet événement.

Madame Fortier aborde ensuite l'avis d'intention de classement qu'a émis le ministre de la Culture et des Communications, le 19 avril dernier et portant à la fois sur le bâtiment, le site donc le terrain et une aire de protection qui englobe essentiellement le terrain adjacent et appartenant au promoteur retenu dans le cadre de l'appel d'intentions, soit HBO Construction. Les éléments touchés par cet avis d'intention de classement sont la coquille extérieure du bâtiment principal, la cage d'escalier, le « blue-room ». Elle indique que même si la Ville est d'accord avec certains éléments du classement, elle déposera un mémoire auprès du Conseil du patrimoine culturel pour faire connaître sa position en lien avec les éléments touchés par le classement.

Elle termine en invitant toute la population à la présentation publique du projet de la firme HBO Construction, le vendredi 31 mai à compter de 18 h 30.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, limite son intervention en commentant le dépôt des états comparatifs en date du 30 avril 2013 qui, selon les prévisions, devraient déboucher sur un très léger surplus en fin d'année. Une marge de manœuvre très mince et ne laissant pas trop de place à l'imprévu.

4525-05-2013

b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

Monsieur Sébastien Racette, trésorier, dépose les rapports des dépenses

incompressibles :

Période du 13 au 19 avril 2013, chèques # 20 336 à # 20 343 totalisant :	27 526.48 \$;
Période du 20 au 26 avril 2013, chèques # 20 344 à # 20 361 totalisant ;	14 194.91 \$;
Période du 27 avril au 3 mai 2013, chèques # 20 362 à # 20 372 totalisant :	5 408.26 \$;
Période du 4 au 10 mai 2013, chèques # 20 373 à # 20 380 totalisant :	34 517.34 \$.

IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 20 336 à # 20 471, et les comptes du mois de mai 2013 au montant total de 246 944.88 \$, soient approuvés et payés tels que soumis.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

c) DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT # 73-2013.

Mme Judith Saint-Louis, greffière adjointe, dépose conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement pour le règlement d'emprunt # 73-2013 (travaux de réfection sur le chemin du Lac-Violon).

4526-05-2013

d) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE TERREBONNE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012.

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de la Rivière-du-Nord, monsieur Pierre Godin, dépose le rapport financier annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 de la Corporation municipale du Comté de Terrebonne tel qu'adopté à la résolution # 7897-13 de la MRC de la Rivière-du-Nord en date du 17 avril 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du rapport déposé.

e) DÉPÔT DES ÉTATS DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES ET DES ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 30 AVRIL 2013.

En conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le trésorier, monsieur Sébastien Racette, dépose les états des projections budgétaires et des états comparatifs en date du 30 avril 2013 pour le premier semestre de 2013 pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

4527-05-2013

f) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts tel que préparé par monsieur Sébastien Racette, en date du 8 mai 2013, joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau précité.

4528-05-2013

g) VÉRIFICATION COMPTABLE 2013 (AUDIT) – DOSSIER # ADM-201305-12 – MANDAT À REID & ASSOCIÉS INC.

ATTENDU la proposition de Reid et Associés pour la vérification externe des opérations financières de la Ville et de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel telle que formulée en date du 15 avril 2013 ;

ATTENDU que ce conseil est satisfait de la prestation de service offerte par Reid & Associés inc. pour les exercices précédents ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de Reid & Associés inc. pour la vérification des états financiers 2013 au montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-13000-413 et # 62-13000-413.

4529-05-2013

h) REDDITION DE COMPTE – SUBVENTION DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL MUNICIPAL (PARRM) 2012.

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 65 481 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien précité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4530-05-2013

i) HONORAIRES PROFESSIONNELS – REDÉVELOPPEMENT DU CENTRE CULTUREL.

ATTENDU les résolutions # 4399-01-2013 et # 4405-01-2013 par lesquelles ce

conseil retenait les services de la firme d'avocats Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. ;

ATTENDU l'avis d'intention de classement du ministère de la Culture et des Communications en date du 18 avril 2013 ;

ATTENDU l'arrivée du ministère de la Culture et des Communications plusieurs mois après l'appel d'intentions pour le redéveloppement du Centre culturel et les démarches de la Ville auprès de ce même ministère en octobre 2012 créant du même coup une situation exceptionnelle et des frais imprévus au budget d'opération 2013 ;

ATTENDU l'importance pour la Ville de bien se faire accompagner au chapitre juridique pour l'ensemble des démarches du projet de redéveloppement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012 au financement de toutes les dépenses et frais inhérents à la défense des dossiers entourant le Centre culturel et le projet de redéveloppement.

4531-05-2013

j) HONORAIRES PROFESSIONNELS – RELOCALISATION DE L'HÔTEL DE VILLE.

ATTENDU la décision de ce conseil de relocaliser des activités administratives au 88, chemin Masson par sa résolution # 4400-01-2013 ;

ATTENDU que par cette résolution également la Ville retenait les services de la firme d'avocats Dunton Rainville, s.e.n.c.r.l. afin de l'assister par les pourparlers visant à en venir à une éventuelle entente de location dudit immeuble ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012 au financement de toutes les dépenses et frais inhérents à la réalisation et la défense du dossier de relocalisation de l'Hôtel de ville au 88, chemin Masson.

4532-05-2013

k) OFFRE D'ACHAT POUR LE REDÉVELOPPEMENT DU CENTRE CULTUREL PAR HBO CONSTRUCTION INC.

ATTENDU la résolution # 4399-01-2013 par laquelle ce conseil mandatait la mairesse, madame Linda Fortier et la directrice générale, madame Francine Labelle afin d'entreprendre des pourparlers visant à en venir à une éventuelle entente pour la vente et le redéveloppement du Centre culturel avec la firme retenue lors de l'appel d'intentions, soit avec la firme HBO Construction ;

ATTENDU que les deux parties en présence, soit la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la firme HBO Construction, devaient négocier la transaction en tenant compte des particularités et des contraintes de l'immeuble, des contraintes, de l'état du bâtiment et des infrastructures, des servitudes pour le maintien des acquis tels que la plage et les terrains de tennis, de la présence d'amiante et d'autres contaminants dans l'immeuble, de la possible contamination du sol, des obligations imposées au promoteur notamment celle de réaliser, à l'intérieur d'un échéancier de trois ans, un projet de redéveloppement du Centre culturel évalué à terme de plus de 10 millions de dollars ;

ATTENDU les récentes rencontres entre le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la firme HBO Construction suivies, sans préavis, de deux avis d'intention de classement en date du 18 avril 2013 venant empêcher la continuation des pourparlers entre les parties et la conclusion d'une entente pour la vente et le redéveloppement du

Centre culturel à l'intérieur des délais visés par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et obligeant celle-ci à engager d'importantes sommes pour maintenir l'immeuble « *en état* » malgré tout ce qui précède ;

ATTENDU l'importance pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et la firme HBO Construction d'agir avant la saison hivernale prochaine compte tenu de l'état de décrépitude avancée de l'immeuble, de la présence d'amiante et d'autres contaminants dans l'immeuble, de la possible contamination du sol, de la piètre qualité de l'air dans l'immeuble, de la non-conformité de l'immeuble au chapitre de la sécurité incendie et des risques pour la sécurité publique ;

ATTENDU la volonté de la firme HBO Construction de poursuivre la transaction envisagée avec la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson malgré les avis d'intention du ministre de la Culture et des Communications tout en tenant compte des contraintes que cette situation exceptionnelle impose ;

ATTENDU que la firme HBO Construction a soumis une offre pour l'acquisition du Centre culturel, offre que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson juge très intéressante compte tenu des éléments ci-avant rapportés, et plus particulièrement des contraintes découlant des avis d'intention du ministre de la Culture et des Communications et la volonté répétée de la firme HBO Construction de consentir à des servitudes perpétuelles pour maintenir accessibles la plage et les terrains de tennis à la population de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a déterminé, notamment après avoir reçu les conseils de spécialistes que l'immeuble devait faire l'objet d'une dévaluation importante en raison de son inclusion dans deux avis d'intention du ministère de la Culture et des Communications (dévaluation de l'ordre de 25 % de sa valeur minimalement) ainsi que des importants coûts liés aux servitudes à être mises en place pour la gestion et l'entretien de la plage et la réfection des terrains de tennis ;

ATTENDU les articles 34, 54 et 56 de la Loi sur le patrimoine culturel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, à signer l'offre d'achat présentée par la firme HBO Construction pour l'immeuble du 414, rue du Baron-Louis-Empain, connu comme une partie du lot originaire 29, rang 6, canton Wexford, Paroisse Sainte-Marguerite, circonscription foncière de Terrebonne, pour la somme de 100 000\$ sans aucune garantie légale.

QUE ce conseil mandate la directrice générale, madame Francine Labelle, à transmettre au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, un avis écrit informant ce dernier de cette offre d'achat.

4533-05-2013

l) SIGNATURES – PROMESSE DE LOCATION – 88, CHEMIN MASSON.

ATTENDU la résolution # 4400-01-2013 par laquelle ce conseil mandatait la mairesse, madame Linda Fortier et la directrice générale, madame Francine Labelle à entreprendre des pourparlers en vue de conclure une entente de location pour l'immeuble sis au 88, chemin Masson, en vue de la relocalisation de l'hôtel de Ville ;

ATTENDU que ce conseil a validé tout le processus juridique du choix qu'il a exercé quant à la négociation de gré à gré pour la location et/ou l'achat de l'immeuble en question qui respectait ses priorités quant à son emplacement, la superficie existante, l'accessibilité et son Plan stratégique de développement ;

ATTENDU que les deux parties en sont venues à une entente quant aux termes de location dudit immeuble respectant les capacités de payer des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson une promesse de location de l'immeuble sis au 88, chemin Masson, selon les termes conclus en vue d'un emménagement progressif débutant au plus tard le 1^{er} octobre 2013.

4534-05-2013

m) DOSSIER # TAQ : SAI-M-209148-1303 – MANDAT À DUNTON RAINVILLE.

ATTENDU que des procureurs ont été nommés par les parties opposantes dans le dossier de contestation déposé au tribunal administratif du Québec dans l'affaire SAI-M-209148-1303 ;

ATTENDU que la Ville est requise par la MRC des Pays-d'en-Haut de mandater également un procureur pour représenter les intérêts de l'OMRÉ (l'Organisme Municipal Responsable de l'Évaluation) et de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine le mandat donné à la firme Dunton Rainville s.e.n.r.c. à titre de représentant dans ce dossier pour l'assister aux préparatifs et représenter la Ville et l'OMRE respectivement à ce dossier.

QUE les dépenses liées à ce dossier soient imputées au poste budgétaire # 02-15000-410.

n) DOSSIER CONVENTION COLLECTIVE – MANDAT EN GESTION DE RESSOURCES HUMAINES.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance subséquente.

4535-05-2013

o) AUTORISATION D'AFFECTION D'UN MONTANT DE 154 315 \$ AUX TRAVAUX TECQ.

ATTENDU la programmation TECQ 2010-2013 (Taxe sur l'essence et contribution du Québec) révisée pour 2013 préparée par M. Sébastien Racette, trésorier et datée du 14 mars 2013, le tout pour un montant global pour 2013 de 859 000 \$;

ATTENDU l'adoption du règlement # 66-2013 afin de financer la subvention du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme TECQ pour des travaux de mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux en référence à la programmation TECQ 2010-2013 et par lequel ce conseil décrétait l'affectation d'un montant de 154 315 \$ provenant du fonds général à la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil affecte un montant de 154 315 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012 à la dépense du règlement 66-2013 et autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux opérations financières appropriées.

4536-05-2013

p) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201305-08 – SECRÉTAIRE TEMPORAIRE AU SERVICE DU GREFFE – MME LOUISE MÉTAYER.

ATTENDU le concours d'emploi # 201305-08 par affichage pour le poste temporaire de secrétaire au Service du Greffe ;

ATTENDU la recommandation favorable d'embauche de la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'embauche de madame Louise Métayer à titre de salariée temporaire au poste de secrétaire au Service du Greffe à compter du 8 mai 2013 pour une période indéterminée n'excédant pas 149 jours le tout selon la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-14000-141 et # 62-14000-141.

4537-05-2013

q) PROLONGATION DU BAIL DU CENTRE LE FLORÈS.

ATTENDU l'avis de non-renouvellement du bail adressé au Centre le Florès le 9 janvier dernier ;

ATTENDU la demande reçue du Centre du Florès en vue de prolonger la période du bail intervenu échéant le 31 mai 2013 de mois en mois aux conditions actuelles jusqu'à leur relocalisation prévue le 1^{er} octobre 2013 ;

ATTENDU qu'après étude, ce conseil est favorable à cette proposition ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la demande du Centre du Florès pour la prolongation du bail actuel jusqu'au 1^{er} octobre 2013 et autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, à signer l'avenant au bail permettant sa prolongation sans obligation additionnelle jusqu'au 1^{er} octobre 2013.

4538-05-2013

r) CONGÉS FÉRIÉS DE LA FÊTE NATIONALE ET DE LA FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION DU CANADA.

ATTENDU les prescriptions de la *Loi sur les normes du Travail*, de la *Loi sur la Fête nationale*, du Règlement sur les normes du travail (L.Q., 1979, c. 45, a. 88, 89 et 91 ; après refonte : L.R.Q., c. N-1.1) et des dispositions de la convention collective en vigueur relativement aux congés fériés de la Fête nationale de la St-Jean-Baptiste et celle de la Fête de la Confédération du Canada ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil décrète que les services municipaux seront fermés les lundis 24 juin 2013 et 1^{er} juillet 2013 en raison de ces congés fériés.

4539-05-2013

s) CONTRIBUTION MUNICIPALE – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD – 19 JUIN 2013.

ATTENDU la tenue d'un tournoi de golf bénéfique du Maire de Saint-Adolphe-d'Howard le 19 juin 2013 au Club Royal Laurentien qui vise à amasser des fonds pour contrer le décrochage scolaire dans la région des Laurentides ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à déboursier pour une contribution au montant de 185 \$ à la Ville de Saint-Adolphe-d'Howard pour l'achat d'un billet à l'occasion de ce tournoi bénéfice.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4540-05-2013

t) CONTRIBUTION MUNICIPALE – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE D'ESTÉREL - 5 JUILLET 2013.

ATTENDU la tenue d'un tournoi de golf bénéfice du Maire de la Ville d'Estérel le 5 juillet 2013 au Club de golf l'Estérel qui vise à amasser des fonds pour les œuvres de bienfaisance de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à déboursier pour une contribution au montant de 700 \$ à la Ville d'Estérel pour l'achat d'un quatuor à l'occasion de ce tournoi bénéfice.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4541-05-2013

u) CONTRIBUTION MUNICIPALE – TOURNOI DES MAIRES DE LA VALLÉE – 20 AOÛT 2013.

ATTENDU la tenue du 25^e tournoi de golf bénéfice des Maires de la Vallée le 20 août 2013 au Club de golf Piedmont qui vise à amasser des fonds pour les œuvres de bienfaisance de la Vallée des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à déboursier pour une contribution au montant de 320 \$ au Tournoi des Maires pour l'achat de deux billets à l'occasion de ce tournoi bénéfice.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4542-05-2013

v) CONTRIBUTION MUNICIPALE – OMNIUM DE GOLF DU MAIRE DE SAINTE-ADÈLE – 5 SEPTEMBRE 2013.

ATTENDU la tenue de l'Omnium de golf du Maire de Sainte-Adèle le 5 septembre 2013 au Club de golf La Vallée de Sainte-Adèle qui vise à amasser des fonds pour investir dans la communauté et plus particulièrement à la jeunesse par l'entremise de projets scolaires ou sportifs ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager les organismes locaux à poursuivre leurs œuvres et les soutenir en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des lois qui régissent les affaires municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à déboursier pour une contribution au montant de 350 \$ à Omnium de golf du maire de Sainte-Adèle pour l'achat de deux billets à l'occasion de ce tournoi bénéfice.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4543-05-2013

w) NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer périodiquement un maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil nomme madame Lisiane Monette, conseillère municipale, à titre de maire suppléant à compter du mois de juin 2013 jusqu'à ce que son successeur soit nommé par résolution.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités du mois d'avril 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, fait état de seulement trois incendies mineurs pour le mois d'avril, de deux pratiques dont une pour le sauvetage sur place en plus de la formation continue.

Au chapitre de la Sécurité civile, madame Monette rappelle la simulation de panne électrique qui se tiendra à partir des locaux de l'Hôtel de ville le 1^{er} juin à compter de 10 h. Au total une quarantaine de participants devraient simuler une panne électrique de l'ampleur de celle vécue à la fin décembre dernier.

Elle termine en indiquant que le Service de premiers répondants a connu une baisse d'appels en avril alors que la borne sèche sur la rue Oriole à Estérel a été réparée.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Madame Linda Fortier, maintenant responsable des travaux publics, fait un retour sur les travaux qui ont été réalisés au cours des dernières semaines à commencer par la coupe et le ramassage des arbres qui avaient été endommagés au cours de l'hiver qui a été difficile à ce chapitre.

Le balayage et le nettoyage des voies publiques se poursuit et devrait se terminer d'ici deux semaines alors que le nettoyage et la mise à niveau des parcs est en cours de même que les travaux de nivelage en vue de l'épandage de l'abat-poussière à la mi-juin.

Elle indique que sept bornes incendie ont été remplacées dont cinq sur le chemin Estérel et deux autres dans le secteur des rues du Sommet et du Bouleau.

Elle est également fière d'annoncer aux résidents du lac Croche qu'un projet-pilote de coupe de branches et d'arbustes débutera incessamment dans ce secteur dans les accotements et les fossés afin de rendre ces voies de circulation plus propres et sécuritaires.

4544-05-2013

b) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – APPEL D'OFFRES # TP-201304-04 – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – TRAVAUX TECQ 2013.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation à trois firmes d'ingénierie # TP-201304-04 relative aux services professionnels en regard des travaux de mise aux

normes d'équipements d'aqueduc et d'égout selon la programmation TECQ révisée 2013 ;

ATTENDU les soumissions reçues le lundi 6 mai 2013 à 15 h des firmes d'ingénierie Roche Ltée, Groupe-Conseil, et Les Consultants S.M. Inc. ;

ATTENDU la recommandation suite à leur étude en fonction du système d'évaluation et de pondération des offres du comité de sélection en faveur de la firme ayant obtenu le pointage le plus haut parmi les firmes à se qualifier selon les résultats suivants :

Soumissionnaires	Pointage final
Roche Ltée, Groupe-Conseil	16.22
Les Consultants S. M. inc.	22.29

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Les Consultants S. M. inc. et lui attribue le contrat d'ingénierie selon le devis # TP-201304-04 pour un montant de 65 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, soit mandaté à représenter la Ville dans ce dossier.

QUE cette dépense soit payable par le règlement # 66-2013 en voie d'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

4545-05-2013

c) MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – OCTROI DE CONTRAT À LIGNES MASKA.

ATTENDU l'appel d'offres par voie d'invitation préparé par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en date du 16 avril 2013 pour divers prix unitaires de travaux de marquage de chaussées sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et sur le réseau artériel de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Lignes Maska	11 657.50 \$
Gestion Pro-Ligne	16 144.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Lignes Maska et lui attribue le contrat pour le marquage des voies publiques municipales, stationnements et les traverses de piétons ou d'écoliers aux endroits recommandés selon le rapport produit par monsieur Bernard Malo pour un montant n'excédant pas 11 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-35500-459.

4546-05-2013

d) TRAITEMENT ET ENTRETIEN DES PELOUSES – OCTROI DE CONTRAT À PELOUSE UNIQUE.

ATTENDU la politique établie par le conseil municipal pour favoriser le développement durable et encourager l'utilisation de produits non nocifs pour l'environnement et biodégradables ;

ATTENDU l'appel d'offres de gré à gré préparé par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de l'offre présentée par Pelouse Unique inc. ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de Pelouse unique inc en quatre (4) traitements aux montants de 650.00 \$ chacun plus les taxes applicables et lui octroie le contrat saisonnier pour le traitement d'aération et de fertilisation de certains terrains municipaux selon les recommandations de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques.

QUE ce conseil recommande de recourir à ces techniques et fertilisants dans les endroits où la situation l'exige et demande au Service des Travaux publics et Services techniques de recourir à la méthode d'herbicyclage en vue de réduire l'utilisation de fertilisants à plus long terme.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70150-447.

4547-05-2013

e) FAUCHAGE MÉCANIQUE DES ACCOTEMENTS ET FOSSÉS – OCTROI DE CONTRAT À LES ENTREPRISES N. THÉORET INC.

ATTENDU l'appel d'offres fait auprès de deux entreprises, soit les Entreprises N. Théoret inc. de Boisbriand et les Entreprises Marc Leduc inc. de Saint-Eustache ;

ATTENDU la seule soumission reçue de Les Entreprises N. Théoret inc. au prix de 50 \$ du kilomètre plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de les Entreprises N. Théoret au montant de 50 \$ du kilomètre et lui attribue le contrat pour le fauchage des mauvaises herbes selon les directives du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, pour un montant n'excédant pas 6 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-521.

4548-05-2013

f) DÉBROUSSAILLAGE – OCTROI DE CONTRAT À LES ENTREPRISES N. THÉORET INC.

ATTENDU l'appel d'offres fait auprès de deux entreprises, soit les Entreprises N. Théoret inc. de Boisbriand et les Entreprises Marc Leduc inc. de Saint-Eustache ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Les Entreprises N. Théoret inc	97 \$ / heure
Les Entreprises Marc Leduc inc.	110 \$ / heure

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de les Entreprises N. Théoret au montant de 97 \$/heure et lui attribue le contrat pour le débroussaillage selon les directives du directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, monsieur Bernard Malo, pour un montant n'excédant pas 8 650 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-521.

4549-05-2013

g) ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE – OCTROI DE CONTRAT À SOMAVRAC.

ATTENDU que les demandes pour de l'épandage d'abat-poussière se font plus nombreuses chaque année et que cette préoccupation citoyenne a dûment été analysée par les membres du conseil ;

ATTENDU que ce conseil est conscient des inconvénients liés à la poussière dans les secteurs riverains de chemins non encore asphaltés ;

ATTENU que ce conseil a procédé à une analyse exhaustive de tous les outils mis à la disposition des villes pour atténuer les inconvénients liés à la poussière avec l'achat de produits conformes aux normes BNQ et aux nouvelles exigences gouvernementales en matière de composition et d'effets sur la qualité de l'air ambiant, de la végétation et la qualité de l'eau ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Par tonne métrique Avant taxes
Sel Warwick	425 \$
Somavrac C.C. Inc.	420 \$
Calclo	455 \$
SEBCI	477 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'épandage d'abat-poussière sur certaines rues du territoire, accepte la soumission de Somavrac C.C. Inc. au prix de 420 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables et lui attribue le contrat pour la fourniture du calcium en flocons pour un montant n'excédant pas ~~40 500 \$~~ 16 800 \$ plus les taxes applicables, le tout en respectant les conditions suivantes :

- Que le produit utilisé soit conforme aux normes BNQ et aux nouvelles exigences gouvernementales ;
- Que les conditions et recommandations d'épandage soient respectées ;
- Que les rues et routes recevant de l'abat-poussière soient conformes au plan soumis par le directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;
- Que le Service des Travaux publics procède à deux (2) épandages au cours de l'été 2013 afin de nous assurer de bien stabiliser les routes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-32000-620.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Modifié par la
résolution
4588-06-2013
Le 17 juin 2013

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport d'avril 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, relate les résultats des activités dans ce secteur qui connaît une légère baisse au chapitre du nombre de permis émis (84 permis en 2013 vs 106 en 2012). Par ailleurs, quatre nouvelles unités de logement s'ajoutent en avril portant à sept les nouvelles constructions depuis le début de l'année avec une hausse de la valeur des travaux. Jusqu'à la fin du mois d'avril, le Service de l'Urbanisme a comptabilisé 84 permis, tous types confondus totalisant une valeur de 2 377 348 \$. Des résultats annonciateurs d'une croissance continue.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, pour sa part, indique qu'à compter de la semaine du 10 juin, le service d'Écocentre reprendra selon l'horaire suivant : les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7 h à 15 h et les samedis à compter du 15 juin de 9 h à 13 h. À noter que ce service d'Écocentre sera fermé les mercredis.

Il rappelle les grandes lignes de la Journée de l'Environnement qui se tiendra le samedi 8 juin de 9 h à 14 h sous le chapiteau, au cœur du village. Une programmation de la journée fera l'objet d'un publipostage au cours de la semaine du 3 juin.

4550-05-2013

b) PROCLAMATION DE LA JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT – SAMEDI 8 JUIN 2013.

ATTENDU que l'enjeu environnemental se veut une priorité pour les membres de ce conseil en vue d'offrir à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, une ville axée sur la protection de l'environnement ;

ATTENDU que tous les aspects de l'environnement : lacs, cours d'eau, espaces naturels, espaces urbanisés, cueillette des déchets, récupération et recyclage, préservation de l'eau potable et le contrôle de l'eau de consommation, font l'objet d'une attention particulière au sein des différents services municipaux ;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson entend bien sensibiliser toute la population à ces grands enjeux avec la tenue d'un événement de promotion et de sensibilisation de façon annuelle ;

ATTENDU que les différentes associations et établissements ont été approchés pour participer à cet événement communautaire qui prendra place le samedi 8 juin prochain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la journée du Samedi 8 juin 2013 « Journée de l'Environnement » pour la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson le tout selon la programmation déposée par le Service de l'Environnement.

QUE ce conseil autorise les dépenses inhérentes à l'organisation de cette journée et qu'elles soient imputées aux postes budgétaires appropriés.

4551-05-2013

c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201303-04 – INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT TEMPORAIRE – M. DOMINICK DIONNE.

ATTENDU le concours d'emploi # 201303-04 pour le poste étudiant d'inspecteur en urbanisme et en environnement temporaire ;

ATTENDU qu'après analyse des candidatures et examen d'usage, le comité de

sélection a formulé sa recommandation en faveur de monsieur Dominick Dionne ;

ATTENDU les dispositions de l'actuelle convention collective ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède à l'embauche de monsieur Dominick Dionne, à titre de salarié étudiant, au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement à compter du 4 juin 2013 le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 02-47010-141 et # 02-61000-141.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois d'avril 2013.

Le conseiller responsable, monsieur Francis Denis, commente le rapport déposé et rappelle la période d'inscription pour le camp de jour qui débutera le 24 juin prochain pour se terminer le 16 août. Les animatrices recevront une formation de premiers soins et en animation.

Il poursuit en rappelant également la période d'inscription pour le soccer et se dit très heureux de la participation du Club Optimiste à la programmation de l'Été en fête.

Dans la même veine, il annonce le spectacle d'envergure avec la participation de l'artiste Martin Deschamps qui débutera sa toute nouvelle tournée intitulée « On veut la paix » à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 22 juin, au parc Édouard-Masson.

4552-05-2013

b) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOIS # 201303-03 - COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR SAISON 2013 – MME MARIE-CLAUDE DÉSIEL.

ATTENDU que ce conseil renouvelle l'activité du Camp de jour pour la saison estivale 2013 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Marie-Claude Désiel à titre de salarié saisonnier au poste de coordonnatrice du camp de jour 2013 pour une période de 12 semaines à compter du 27 mai 2013 jusqu'au 16 août 2013 du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, soit 40 heures par semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

4553-05-2013

c) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOIS # 201303-03 - AIDE-COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR SAISON 2013 – MME AMÉLIE LANGLAIS.

ATTENDU le concours d'emplois # 201303-03 publié le 29 mars 2013 pour une

embauche au poste d'aide-coordonnatrice au camp de jour 2013 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil embauche madame Amélie Langlais au poste d'aide-coordonnatrice du camp de jour 2013 pour une période de 8 semaines à compter du 24 juin 2013 jusqu'au 16 août 2013 du lundi au vendredi selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

4554-05-2013

d) EMBAUCHES – CONCOURS D'EMPLOI # 201303-03 – CAMP DE JOUR 2013.

ATTENDU le concours # 201303-03 publié le 29 mars 2013 pour l'embauche aux postes de moniteurs(trices) du camp de jour 2013 ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Benoît Beauchamp, coordonnateur du Service des Loisirs et de la Culture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil embauche mesdames Émilie Doyle, Alexandra L. Bissonnette, Kim Lamoureux, Émilie Simoneau Paquette, Émilie Émond Marcoux et Fanny Aubin aux postes de monitrices du camp de jour 2013 pour une période de 8 semaines à compter du 24 juin 2013 au 16 août 2013, selon l'horaire établi, soit 40 heures par semaine, le tout selon le contrat de travail à intervenir.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-70190-141.

4555-05-2013

e) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – JEUX ET MOBILIERS DE PARC (PROJET PARC JOLI-BOIS) – DOSSIER # LOI-201305-05.

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation # LOI-201305-05 Jeux et mobiliers pour l'aménagement du projet Parc Joli-Bois auprès de trois soumissionnaires ;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions reçues de Jambette et de Go-Élan, le 21 mai à 15 h ;

ATTENDU le tableau des résultats des soumissions reçues comme suit :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
Jambette	32 156.44 \$
Go-Élan	47 746.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Benoit Beauchamp, directeur du Service des Loisirs et de la Culture, en faveur de la soumission la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Francis Denis, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la soumission de Jambette au prix de 32 156.44 \$ avant les taxes applicables et lui attribue le contrat pour la fourniture des jeux et mobiliers tels qu'il appert au devis # LOI-201305-05 pour l'aménagement du parc Projet Joli-Bois.

QUE cette dépense soit payable à même le fonds Parcs et terrains de jeux.

11. CORRESPONDANCE

12. AFFAIRES NOUVELLES.

4556-05-2013

a) **DOSSIER # RH3024 – SUSPENSION TEMPORAIRE.**

ATTENDU qu'après étude du dossier personnel avec les intervenants des parties patronale et syndicale dans l'affaire survenue avec l'employé 3024 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la suspension de l'employé 3024 de façon disciplinaire pour une durée de six mois à compter du lundi 20 mai 2013 sans solde et que la directrice générale, madame Francine Labelle, soit autorisée à signer l'entente syndicale et patronale à cet égard.

4557-05-2013

b) **DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DU CENTRE CULTUREL.**

ATTENDU la résolution # 2720-08-2008 par laquelle la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson mandatait l'architecte Jean Damecour pour une étude de caractérisation du Centre d'artistes et de loisirs ;

ATTENDU que ce mandat visait, tel que spécifié à la résolution no. 2720-08-2008, à trouver une vocation pour la réhabilitation du Centre culturel et qu'il était assorti d'une facture de 20 000 \$ dont 10 000 \$ était facturé à la Ville et 10 000 \$ sujet à l'octroi d'une subvention par le Fonds de la Ruralité de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU que quatre ans plus tard, la Ville a pressé monsieur Damecour de lui soumettre les résultats de cette étude de faisabilité avec une analyse de viabilité financière du projet incluant une évaluation des besoins en espaces pour les bureaux de l'administration municipale ;

ATTENDU que monsieur Damecour a finalement remis le projet de recyclage du Centre culturel en studios et ateliers d'artistes en juillet 2012, toujours sans analyse financière ;

ATTENDU que pour ces raisons et plusieurs autres considérations, la Ville a retardé le dépôt officiel de cette étude de caractérisation pour laquelle monsieur Damecour était dûment mandaté par la Ville pour mieux étudier tous les scénarios concernant l'avenir du Centre culturel ;

ATTENDU également que même si le projet n'avait pas encore été officiellement accepté par la Ville par résolution, monsieur Damecour a commencé, sans droit, à en faire la promotion comme étant le projet de la Société d'histoire et qu'à ce moment, il était président à la fois de ladite organisation et également architecte dûment mandaté par la Ville, donc possédant des renseignements privilégiés ;

ATTENDU que la même Société d'histoire a utilisé et déposé le même projet de Motel d'artistes dans le cadre de l'appel d'intentions pour le redéveloppement du Centre culturel lancé par la Ville au mois d'octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil reçoive dépôt de l'étude de caractérisation du Centre culturel pour son recyclage en ateliers d'artistes telle que rédigée par l'architecte Jean Damecour, suivant le mandat reçu par la Ville.

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou le trésorier ou la greffière adjointe en son absence, à retenir les services de la firme d'avocats Dunton Rainville pour obtenir une opinion relativement à la situation et entreprendre les procédures appropriées.

4558-05-2013

c) HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'horaire d'ouverture 2013 de l'écocentre situé au garage municipal au 245, chemin Masson soit statué tel qu'il appert au tableau suivant à compter de la semaine du 10 juin 2013 :

Jours	Heures
Lundi	7 h à 15 h
Mardi	7 h à 15 h
Mercredi	Fermé
Jeudi	7 h à 15 h
Vendredi	7 h à 15 h
Samedi	9 h à 13 h
Dimanche	Fermé
* aucun service les jours fériés	

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4559-05-2013

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 50, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Francis Denis et il est unanimement résolu de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier
Mairesse

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière